

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine 3 juillet 2019, Bordeaux

« NEO TERRA » à l'horizon 2030, pour contribuer à sauver le monde ?

Si rien n'est fait, la Nouvelle-Aquitaine connaîtra un régime climatique de type méditerranéen, une montée du niveau de la mer, une diminution importante de la couverture neigeuse en montagne, la disparition de 95 % de la microfaune et de 50 % des populations d'oiseaux...

Pour enrayer ce scénario catastrophe ou contribuer à limiter les dégâts, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine propose « NEO TERRA » ! Il s'agit d'une feuille de route qui se veut exemplaire en termes de mutation écologique à l'horizon 2030.

S'appuyant sur un diagnostic « climat et biodiversité » très rigoureux établi par les comités scientifiques *AcclimaTerra* pour le climat, *Ecobiose* pour la biodiversité, la Région affiche 11 ambitions régionales : engagement citoyen, agro-écologie, mutation des entreprises, transition énergétique, mobilités propres, urbanisme résilient, traitement des déchets, préservation de la biodiversité, protection des ressources naturelles et de l'eau en particulier, sanctuarisation des terres agricoles et forestières et enfin une administration régionale exemplaire !

Comme à son habitude, et malgré des délais très contraints, le CESER a examiné de près cette feuille de route de transition écologique et environnementale. Ses travaux concomitants sur la gestion foncière et sur la neutralité carbone (réalisés dans le cadre d'une saisine de l'exécutif régional et qui seront adoptés le 3 juillet ¹) ont confirmé des enjeux clairs et partagés : gravité de la situation, ampleur des changements nécessaires, urgence à agir !

Le CESER partage donc le diagnostic et apprécie de disposer ainsi d'un recueil complet des chantiers à mener, des actions réalisées ou à mettre en œuvre, et des solutions possibles. Quelques insuffisances sont néanmoins identifiées concernant notamment : la prise en compte de la diversité des territoires, la traduction opérationnelle des objectifs dans les politiques régionales, l'évaluation des impacts sur les filières, l'approche sociologique permettant de garder présente la dimension humaine... Le CESER sera par ailleurs très attentif à la traduction budgétaire de cette initiative volontariste de l'exécutif régional. « L'ambition de transformation » affichée devrait pouvoir se matérialiser par une nouvelle politique d'investissement conséquente. Les seules rentrées fiscales escomptées ne permettront pas de financer cette avancée fondamentale... C'est probablement au prix d'une nouvelle approche financière, au-delà de simples arbitrages, que ce mouvement pourra significativement s'installer.

Concernant les 11 ambitions affichées, le CESER a focalisé son attention sur la première, relative à l'engagement citoyen posé comme condition à l'accélération de la transition écologique. Il s'agit là d'une dimension capitale car les adaptations qui s'imposent nécessiteront une modification substantielle des comportements et des modes de vie.

¹ *Maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques en Nouvelle-Aquitaine, juillet 2019*
Enjeux d'une neutralité carbone en 2050 en Nouvelle-Aquitaine, juillet 2019

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

L'ambition 2 vise l'agro-écologie : la feuille de route met en avant les solutions technologiques, l'innovation dans la sortie des pesticides et la généralisation des pratiques agro-écologiques. Le CESER invite à la vigilance sur ces technologies, qui doivent accompagner et non se substituer au nécessaire changement de modèle agricole. La Région doit accompagner le monde agricole à gravir les différents échelons pour obtenir la certification « haute valeur environnementale » afin d'impulser un changement de modèle agricole profond, liant agro-écologie et biodiversité.

L'ambition 3 cible pour sa part les entreprises avec des dispositifs différenciés en fonction de leur taille. Le CESER met en avant les TPE qui ont besoin d'un accompagnement plus poussé, notamment dans le montage administratif des dossiers ouvrant droit aux différents dispositifs auxquels elles peuvent prétendre.

En termes de mobilités propres (ambition 4), l'absence de fermetures de lignes ferroviaires est une des propositions les plus marquantes. Le CESER partage en souhaitant que les lignes récemment fermées ou suspendues (Limoges-Angoulême par exemple), soient prises en compte. Concernant le fret le développement sur l'arc atlantique du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) doit être une priorité. Des investissements sont indispensables pour améliorer des infrastructures qui, aujourd'hui, ne sont pas suffisamment performantes.

L'ambition « territoire zéro déchet » en 2030 est saluée. Il sera néanmoins nécessaire d'anticiper l'évolution des types de déchets et des infrastructures de traitement. La Région devra être vigilante sur les déchets spécifiques produits par certaines de ses filières les plus importantes (déchets plastiques, déchets numériques, panneaux photovoltaïques,...). L'économie circulaire implique également d'inclure le traitement local des déchets dangereux, en dépit des contraintes que cela peut représenter.

Concernant l'urbanisation (ambition 5), la préservation des milieux naturels et la biodiversité (ambition 8), de la ressource en eau (ambition 9), la préservation des terres agricoles, forestières et naturelles (ambition 10), le CESER aura l'occasion d'apporter des éléments d'analyse et des propositions complémentaires lors de la publication de ses rapports (prévue en septembre) sur la neutralité carbone et la gestion économe du foncier.

Enfin, un satisfecit d'un rapport annuel de suivi des actions et de l'application du principe ERC « Eviter, Réduire, Compenser », qui doit sous-tendre, au-delà du seul fonctionnement interne de la collectivité, l'ensemble de la stratégie régionale.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77
